

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 MARS 2021

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 24

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 3

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 2

Le 22 Mars 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le 1^{er} Vice-Président Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, s'est réuni à la salle de réunion de l'Ecole de Musique de Haute-Tarentaise à Bourg-Saint-Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Morgan LE LANN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILE-GRAND

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sééz

Lionel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)

EXCUSÉS

Éric JACQUEMOUD

Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD

2021-50 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE SERVICE DU TRANSPORT SOCIAL A LA DEMANDE

Le règlement intérieur du service Transport Social à la Demande permet d'expliquer les modalités de mise en place de ce service.

Il fixe notamment :

- Les conditions d'accès et d'inscription
- Le fonctionnement du service
- Les tarifs appliqués
- Les obligations du bénéficiaire

Chaque bénéficiaire de ce service devra signer ce règlement, gage de leur accord. Une copie leur sera transmise et un exemplaire sera conservé au sein du service des solidarités.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-16 IV qui précise que « lorsque l'exercice des compétences mentionnées aux I et II est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le Conseil de la Communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétences » ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Haute – Tarentaise approuvés par arrêté en date du 27 décembre 2006, modifiés par arrêtés en date du 26 mars 2008, du 27 mai 2010, du 13 août 2012 et du 26 septembre 2016 ;

Vu la délibération n°104 du 3 décembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire pour les compétences subordonnées à la reconnaissance de l'intérêt communautaire ;

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale « Petite Enfance – Relais Assistantes Maternelles – Solidarités aux personnes âgées et/ou en situation de Handicap – Maison France Services » du 5 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie du 14 janvier 2021 ;

Vu la délibération n°2011 -11 du 25 janvier 2021 portant sur l'extension du service transport social à la demande ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le du 10 mars 2021,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Service du Transport Social à la demande annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



RÉGLEMENT INTÉRIEUR

SERVICE DE TRANSPORT SOCIAL A LA DEMANDE

Article 1 - Objectifs

Le service Etoile de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise propose un service de transport social à la demande destiné aux personnes de 65 ans ou plus et/ou en situation de handicap permanent ou provisoire. Il s'agit d'un accompagnement individualisé.

Ce transport est un service complémentaire aux services de transport existants sur le territoire (taxis, véhicules sanitaires, la Ronde, et autres). Il est destiné à faciliter le déplacement des personnes âgées et/ou en situation de handicap au sein des 8 communes de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise.

Ce service a pour but de préserver l'autonomie, d'entretenir les liens sociaux, de rompre l'isolement et de soulager les proches aidants.

Ce service applique une grille tarifaire avec des tarifs sociaux.

Le présent règlement définit les modalités d'accès au dispositif.

Article 2 - Bénéficiaires

Ce service s'adresse aux résidents des huit communes du territoire intercommunal : Bourg Saint Maurice, Les Chapelles, Séez, Montvalezan, Villaroger, Sainte Foy Tarentaise, Tignes et Val d'Isère.

Le bénéficiaire doit être âgé d'au moins 65 ans et/ ou être en situation de handicap provisoire ou permanent.

La personne transportée ne doit pas relever d'un état de santé nécessitant une surveillance particulière. Auquel cas, elle devra être accompagnée d'une tierce personne.

Pour bénéficier de ce service aucune condition de ressources n'est requise.

Article 3 - Modalités d'inscription

Lors de la première conduite programmée par téléphone ou sur place au service Etoile, l'accompagnateur/rice en charge de ce transport social fournira deux exemplaires du règlement intérieur au bénéficiaire. Si besoin, il lui sera lu et expliqué. Le bénéficiaire remettra à l'accompagnatrice l'un des deux exemplaires signés et conservera le second.

Article 4 - Zone Géographique

Les déplacements s'effectueront sur les huit communes de la Communauté de Communes de Haute Tarentaise.

En fonction des sollicitations et de la capacité du service, il est possible qu'à l'avenir cette zone soit élargie.

Article 5 - Motifs et nature des déplacements

Les déplacements effectués dans le cadre du transport à la demande sont des déplacements ponctuels concernant :

- des commerces de proximité
- des rendez-vous médicaux, paramédicaux (non pris en charge par CPAM)
- des démarches administratives
- des visites familiales, amicales, cimetière
- des sorties culturelles (cinéma, médiathèque...) et autres.

Il est possible que le transport social à la demande propose la livraison de courses à domicile. Pour cela, il faut justifier d'un état de santé fragile qui ne permet pas de se déplacer en extérieur (justificatif médecin demandé).

Article 6 - Modalités de fonctionnement du service

Ce service de transport social à la demande est un service public pour lequel la Communauté de Communes de Haute - Tarentaise met à disposition un agent du service Etoile. Cet agent appelé accompagnateur/rice sera en charge des conduites. Il / elle sera amené(e), si besoin, à aider le bénéficiaire à monter et descendre du véhicule et à se déplacer jusqu'à son lieu de rendez-vous.

Le service Etoile dispose d'un véhicule adapté 5 places avec siège pivotant à l'avant et d'un mini-bus 9 places avec places PMR. En fonction du déplacement, l'accompagnateur/rice choisira le véhicule le plus adapté.



Le service des conduites individuelles est disponible comme suit :

- Mardi de 13h à 18h
- Mercredi de 8h à 12h et de 13h à 18h
- Jeudi de 8h à 12h
- Vendredi de 8h à 12h

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H -12H sauf le mardi	Fermé	9h : gestion administrative et technique	Déplacement à la demande	Déplacement à la demande	Déplacement à la demande
13 H - 18H	Fermé	Déplacement à la demande	Déplacement à la demande	Activité	Conduite Epicerie Sociale « Coup de pouce »

Deux plages horaires sont réservées à des conduites spécifiques.

- Jeudi de 13h à 18h : Activité

Le service Etoile propose une activité collective.

L'accompagnateur/rice proposera une activité par mois : sortie médiathèque, cinéma, sortie pédestre, piscine et autres. Elle sera en charge de l'organisation de l'activité. En fonction du nombre de participants et de l'activité, l'accompagnatrice pourra se faire aider d'un(e) bénévole.

Cette activité sera proposée par secteur géographique : Val d'Isère et Tignes – St Foy et Villaroger – Sées et Montvalezan / la Rosière – Bourg Saint Maurice / les Arcs et Les Chapelles.

Si l'activité est payante, elle reste à la charge du bénéficiaire.

Sans inscription à l'activité proposée, le jeudi après-midi restera ouvert au déplacement à la demande.

- Vendredi de 13h à 18h : Epicerie Sociale « Coup de Pouce » de Bourg Saint Maurice

L'épicerie sociale n'est ouverte que le vendredi après -midi.

Il s'agit d'une conduite collective planifiée par l'accompagnateur/rice du service transport social à la demande.

Conduite réservée aux personnes bénéficiant de ce dispositif.

Pour toute information complémentaire sur l'accès à Coup de Pouce, veuillez vous adresser directement au service Etoile.

Article 7 - Réservation

Le transport social à la demande ne fonctionne que sur réservation soit par téléphone au numéro d'appel dédié **07 88 44 06 93** ou directement au service Etoile situé au 40 avenue Haute - Tarentaise à Bourg Saint Maurice.

Il est souhaitable de privilégier la réservation le mardi matin entre 9h et 12h (dans la mesure du possible).

C'est l'accompagnateur/rice qui sera en lien directement avec le bénéficiaire.

En dehors de cette permanence, il sera possible de laisser un message au **07 88 44 06 93** afin d'être rappelé et de pouvoir organiser la conduite s'il reste des places.

Les réservations devront être sollicitées au plus tard 24 heures avant la conduite. Elles s'effectuent dans la limite des places disponibles, dans l'ordre d'inscription des bénéficiaires. En cas de refus faute de place, la personne se verra proposer une autre date et horaire.

Lors de chaque réservation seront demandées :

- Nom et prénom du bénéficiaire
- Adresse de prise en charge
- Numéro de téléphone ou la personne pourra être jointe
- Lieu de destination
- Heure de départ souhaité
- Heure de retour souhaité

Le bénéficiaire devra être prêt 5 minutes avant l'arrivée de l'accompagnateur/rice. Si le bénéficiaire a besoin d'une assistance particulière il devra le signaler lors de la réservation.

Seul le bénéficiaire est autorisé à entrer dans le véhicule.

Exception accordée aux chiens d'assistance aux personnes en situation de handicap ou personne reconnue dans le suivi du bénéficiaire en cas de pathologie particulière. Cette information est également à signaler lors de la réservation.

Article 8 - Annulation ou modification d'horaires

Par le bénéficiaire

Tout rendez - vous ne pouvant être honoré par le bénéficiaire devra être annulé auprès du service Etoile, soit par téléphone soit sur place, au plus tard 24h avant le départ.

Si l'annulation n'a pas été réalisée dans ce délai et / ou le bénéficiaire est absent au moment de la prise en charge, la Communauté de Communes de Haute -Tarentaise se réserve le droit de suspendre le service temporairement (article 10 du présent règlement).

Cas d'exception : hospitalisation.

Par le service

En cas d'impondérable, le service Etoile se réserve le droit de modifier les horaires d'un transport. Dans ce cas, le bénéficiaire sera prévenu au plus tard la veille du trajet réservé.

En cas de force majeure (panne du véhicule par exemple), le service Etoile se réserve le droit d'annuler la réservation. Le bénéficiaire sera averti dans les meilleurs délais au numéro de téléphone indiqué lors de leur réservation.

Article 9 - Tarifs

Une participation financière est demandée pour bénéficier du service « déplacement à la demande » selon la grille tarifaire ci-dessous.

Cette participation financière est payable en espèces ou en chèques auprès de l'accompagnateur/rice lors de votre montée dans le véhicule.

Un reçu est établi en triple exemplaire : un pour l'utilisateur, un pour la Communauté de Communes de Haute - Tarentaise et un pour le Trésor Public.

Grille tarifaire en vigueur à partir d'avril 2021 :

KILOMETRES PARCOURUS ALLER / RETOUR	PRIX
1 à 15 km	2 €
16 km à 30 km	5 €
31 km à 50 km	10 €
Plus de 51 km	15 €

La Communauté de Communes de Haute - Tarentaise se réserve le droit d'actualiser cette grille tarifaire annuellement.

Le tableau reprenant les différents trajets possibles et le coût à partir du lieu de résidence du bénéficiaire pourra être fourni sur demande auprès du service Etoile.

Tarif unique

Pour la conduite aux activités du jeudi après - midi, un tarif unique de 2€ sera demandé quelle que soit la distance parcourue.

Pour la conduite à l'Épicerie Sociale de Bourg Saint Maurice prévue chaque vendredi après-midi, un tarif unique de 2€ sera demandé quelle que soit la distance parcourue.

Exception

Ce service a pour vocation d'aider les personnes âgées et / ou en situation de handicap à se maintenir à domicile et leur permettre de conserver du lien social.

Ainsi, la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise peut, à la demande du « potentiel » bénéficiaire, étudier sa situation financière afin de justifier l'application d'un tarif adapté à ses ressources.

Un rendez-vous sera alors programmé avec la coordonnatrice gérontologique du service Etoile.

Article 10 – Devoirs du bénéficiaire

Un comportement correct est exigé envers l'accompagnateur/rice et toute autre personne présente.

Il est interdit de boire, manger, fumer ou vapoter dans le véhicule.

Le bénéficiaire doit se conformer aux règles de sécurité (port de ceinture de sécurité, port du masque)

La participation financière pour le trajet programmé doit être réglée avant le départ.

Le bénéficiaire doit être ponctuel et éviter une attente de plus de 5 minutes.

Si une conduite doit être annulée, il est obligatoire que le bénéficiaire prévienne l'accompagnatrice par téléphone sur le numéro dédié à ce service et ce 24h avant le déplacement.

En cas de non-respect de ce règlement intérieur, la Communauté de Communes de Haute Tarentaise se réserve le droit de suspendre de façon temporaire ou définitive cette prestation de service. Le bénéficiaire en sera informé par courrier.

Article 11 – Perte d'objets

La Communauté de Communes de Haute – Tarentaise décline toute responsabilité en cas de perte d'objets advenant lors d'un déplacement.



Service Etoile
40 Av. Haute - Tarentaise 73700 Bourg Saint Maurice
Ligne fixe : 04 79 07 60 22
service-etoile@hautetarentaise.fr
www.hautetarentaise.fr

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement du transport accompagné et déclare m'y conformer.

Fait à :

Le :

Signature :